



## COMPTE-RENDU

Paris, le 21 décembre 2023

### Compte-rendu du CCFP du 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, un Conseil Commun de la Fonction Publique s'est tenu au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

La délégation FO était composée de Christian Grolier, Didier Birig, Patrice Carré, Anne Florentin, Yves Raichl

Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- **La présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023**
- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024**

Au préalable, le ministre a évoqué les perspectives de l'agenda social 2024, faisant référence à son courrier du 11 décembre 2023 (ci-joint). Ce document est sous forme de relevé de conclusions des échanges bilatéraux, à la suite de l'échec de l'accord de méthode sur l'agenda social.

Pour rappel, FO a été la première organisation syndicale à refuser de participer à cet accord de méthode.

Six sujets pourront faire l'objet de négociations :

- la méthode de négociation annuelle sur les salaires et les principes et leviers d'évolution des rémunérations dans la fonction publique, portant notamment sur la structure des grilles indiciaires et des déroulements de carrière,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- les qualifications et la formation professionnelles,
- l'action sociale,
- l'organisation, les conditions et l'environnement de travail,
- les droits syndicaux.
- 

Tous ces thèmes pourront être précédés d'un accord de méthode.

Trois autres sujets feront l'objet d'une concertation :

- le bilan des élections professionnelles et les perspectives d'évolution à retenir,
- le logement des agents publics,
- les enjeux liés à la transition écologique et environnementale.

Le ministre a également annoncé la priorité au projet de loi sur la fonction publique qui serait « resserré » autour de vingt mesures, et qui pour l'heure s'intitule « pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique ».

Il a également indiqué que l'analyse qualitative des résultats de consultations Fonction Publique + est en cours (un peu plus de 100 000 participants).

En réponse aux organisations syndicales, le ministre a confirmé qu'il n'avait pas de nouveautés à annoncer sur les rémunérations.

S'agissant du logement, le ministre partage l'idée que les groupes de travail ne doivent pas être une résultante des décisions prises par le CILAP (comité interministériel du logement des agents publics).

Pour 2024, le logement restera une thématique faisant l'objet d'une concertation inscrite à l'agenda social car d'autres organisations syndicales préfèrent la concertation à la négociation sur ce thème, contrairement à Force Ouvrière.

Sur la réforme de la haute fonction publique des 3 versants, des travaux sont programmés le premier trimestre 2024 pour alimenter le corps des Administrateurs de l'Etat.

Concernant l'impact de la prime du pouvoir d'achat sur les effets de seuils des allocations, le ministre a confirmé qu'un travail est en cours avec la CAF (caisse d'allocations familiales).

### **La présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023**

Cette présentation a permis à FO de relever les données statistiques concernant la part en hausse des pensions décotées entre 2015 et 2022 : pour les femmes, cette part augmente de 5 points (en passant de 13% à 18%), et pour les hommes, la part des décotes est de + 10 points (en passant de 12% à 22%). Ces données de l'administration confirment l'opposition de FO à la réforme des retraites et à la décote et légitiment sa revendication d'intégrer les primes dans la rémunération pour de meilleures pensions.

### **Information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024**

Trois textes ont été présentés (sans être soumis au vote) :

- l'arrêté créant des dispositifs temporaires en matière de compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature en raison de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- l'arrêté créant des dispositifs temporaires en matière de compte épargne temps dans la fonction publique hospitalière en raison de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- l'arrêté pris pour application de l'article 7-1 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

Concernant les conséquences des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le quotidien professionnel des agents, pour FO, il faut avant tout définir de ce qui relève des trois versants de la fonction publique, de l'interministériel et du ministériel.

Le ministre propose, qu'à l'issue des CSA ministériels sur cette thématique, des réunions interministérielles et inter trois versants abordent trois blocs de discussion : l'organisation du travail, la rémunération et l'action sociale.

FO rappelle qu'il est inacceptable que les agents de catégories A (60% des effectifs dans la fonction publique d'Etat) soient exclus du dispositif des 25 000 billets réservés aux fonctionnaires de catégorie B et C de la fonction publique pour participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Être catégorie A, c'est démarrer à peine 10% au-dessus du SMIC ce n'est pas avec cela qu'on peut s'acheter des places au prix fort.